



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Direction départementale des territoires
du Lot

AVIS AU PUBLIC

Autorisation d'exploiter une carrière et ses installations annexes sur les communes de CUZAC et LENTILLAC -SAINT -BLAISE accordée à la SAS SABLIERES ET CARRIERES DE LA MADELEINE

Par arrêté préfectoral du 14 février 2017, la SAS SABLIERES ET CARRIERES DE LA MADELEINE a reçu l'autorisation d'exploiter une carrière et ses installations annexes situées aux lieux-dits : « Clayrou » et « Maraval » sur la commune de CUZAC, et aux lieux-dits : « Le Poux », « Lалуote » et « Bos de Polzes » sur la commune de LENTILLAC-SAINT-BLAISE.

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ainsi qu'aux conditions particulières édictées dans l'arrêté susvisé.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans les mairies de CUZAC et LENTILLAC-SAINT-BLAISE où est déposée une copie dudit arrêté ainsi que sur le site internet des services de l'Etat du Lot: <http://www.lot.gouv.fr/>

Fait à CAHORS, le 16 FEV 2017

Le directeur départemental
des territoires du Lot,


Philippe Grammont